

Monsieur Edouard Philippe
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Fougères, le 11 janvier 2018

Objet : sécurité routière et circulation des usagers de la route

Ref : EG-TB11012018

Monsieur le Premier ministre,

Voici quelques heures vous avez annoncé la généralisation de la limitation de vitesse à 80km/h sur l'ensemble du réseau routier que vous avez qualifié de secondaire, c'est-à-dire les axes bidirectionnels non pourvus de séparateur central.

Nous sommes un certain nombre en France à vivre cette décision comme discriminatoire à l'égard des populations vivant dans les territoires mal irrigués par des infrastructures de transport routières et ferroviaires modernes adaptées au déplacement d'aujourd'hui.

Aussi par ce courrier, je tiens à vous formuler un certain nombre de propositions afin d'adapter cette mesure, dite de sécurité, à la réalité du terrain et de manière pragmatique.

- 1- La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) a confié au Conseil départemental la gestion du réseau routier départemental qui assure une partie du transit local, départemental et régional. De plus, dans chaque département, il existe une cellule mixte de sécurité composée de représentants des services de l'Etat, du département, de gendarmerie, de police, d'associations d'usagers de la route et d'élus locaux. **Je propose qu'à l'échelle de chaque département, cette cellule mixte de sécurité examine les conditions de limitations de la vitesse** sur l'ensemble du réseau routier afin de faire preuve de discernement et de bon sens. Les propositions de ces acteurs locaux permettront une bonne signalisation de la vitesse appropriée à la géométrie, au gabarit et au trafic de chaque axe routier et donc une meilleure application de cette mesure par les usagers.
- 2- Le Gouvernement a décidé l'augmentation du prix du carburant au 1^{er} janvier, ceci va s'ajouter à la mesure de généralisation de la limitation de vitesse à 80km/h et discriminer encore les populations des territoires mal desservies en infrastructure et en offre de transport collectif (bus, car ou train). Aussi, **je vous demande d'examiner la mise en œuvre de mesures fiscales incitatives** sous la forme de rééquilibrage pour celles et ceux des Français vivant dans les territoires encore enclavés et mal équipés en offre de transport collectif.

.../...

Thierry BENOIT - 1 Bis Boulevard Leclerc - 35300 FOUGÈRES - Tél. 02 99 171 171 - Fax 02 99 171 172
www.thierry-benoit.fr - Courriel : contact@thierry-benoit.fr

Page 2

- 3- Enfin, vous souhaitez lancer une réflexion sur une éventuelle récompense pour la bonne conduite des 37 millions de Français qui possèdent leurs 12 points sur leurs permis de conduire. Permettez-moi de vous présenter l'esprit de la proposition de loi que j'ai déposée en juin 2009 et que **je dépose de nouveau cette année, sur le bureau de l'Assemblée nationale, afin d'introduire la possibilité de créer un bonus-malus au permis de conduire à partir de critères liés à l'expérience**, au nombre de kilomètres parcourus ainsi qu'au nombre d'accidents. Il s'agit là, à l'instar du système d'assurance voiture, d'instaurer un bonus-malus afin d'encourager les bons comportements des conducteurs routiers.

Espérant que ce courrier retienne toute votre attention et surtout que vous mesuriez l'impact des décisions annoncées récemment qui inquiètent les particuliers mais aussi les professionnels de la route sur nos territoires.

Je reste à votre entière disposition pour travailler au fond sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Thierry Benoit
Député d'Ille-et-Vilaine

